



*Tarbes, le 17 juin 2020*

## *Prime COVID, pour le SDIS65, c'est aussi NON !*

*Le 26 mai dernier, nous sollicitions le Président du SDIS concernant l'attribution de la prime COVID comme le permet le décret du 14 mai 2020.*

*L'attribution d'une telle prime est légitime et bienvenue dans cette période mais nous n'oublions pas la revendication principale de la revalorisation des salaires.*

*Nos chers élus en ont décidé autrement... ! Vous l'avez compris, les agents du SDIS 65 ne bénéficieront pas de cette prime exceptionnelle. « Trop onéreux, pas prévu dans les budgets » : Le mépris continu !!*

*À leurs yeux nous ne sommes pas grand-chose. Juste des fonctionnaires qui garantissent la « continuité » du service public.*

*Sachez, messieurs les membres du conseil d'administration, que nous ne lâcherons rien. Nous continuerons à faire grève autant que faire se peut pour que nos légitimes revendications aboutissent.*

*NON, nous n'avons pas honte d'avoir continué le mouvement de grève pendant la crise sanitaire. Jusqu'à preuve du contraire les missions auxquelles ont fait face les sapeurs-pompiers du département ont été menées à bien dans le respect du protocole et des notes de service.*

*OUI, . nous continuerons de dénoncer s'il le faut le matériel périmé et non adapté que le SDIS distribue dans les centres de secours.*

*Nous sommes fiers de défendre nos revendications jusqu'à ce qu'elles aboutissent de manière concrète.*

- Recrutement de sapeurs-pompiers professionnels
- Amélioration de nos conditions de travail (matérielle et organisationnelle).
- Augmentation de la prime de feu à 28 %

**Nous ne lâcherons rien !**  
**Il en va de l'amélioration de la qualité de notre service**  
**Public pour lequel nous nous battons**